

Le but de cet article est d'éclairer l'arnaque très organisée que constitue le franc CFA.

Presque jamais abordé dans les médias français, très peu d'ouvrages ou d'articles lui sont consacrés comparativement aux effets qu'il engendre. S'y intéresser nécessite de passer par des considérations techniques, souvent indigestes. Sans être un expert de la question, je vais essayer d'expliquer l'entourloupe que représentent ces trois lettres de la façon la plus abordable possible, conformément à l'engagement pris dans le titre. Je me concentre sur les points qui me semblent cruciaux, une présentation exhaustive nécessiterait d'y consacrer au moins un livre[1].

Avant toute chose, le franc CFA est une monnaie coloniale. Il constitue de ce point de vue un cas unique dans le monde : l'autre grande zone monétaire coloniale - la zone sterling - n'a pas survécu aux indépendances. Le franc CFA est un cas spectaculaire par son ampleur d'une monnaie dirigée par un pays qui ne l'utilise pas lui-même. Moins au service du développement économique des pays qui l'utilisent que des capitalistes et de la diplomatie françaises, le franc CFA a activement contribué à perpétuer la domination de la France sur quinze États pendant près de 75 ans. Son remplacement par l'eco, annoncé en mai 2020, pour huit des pays qui l'utilisaient, n'implique en aucun cas la disparition du système colonial sur lequel il repose.

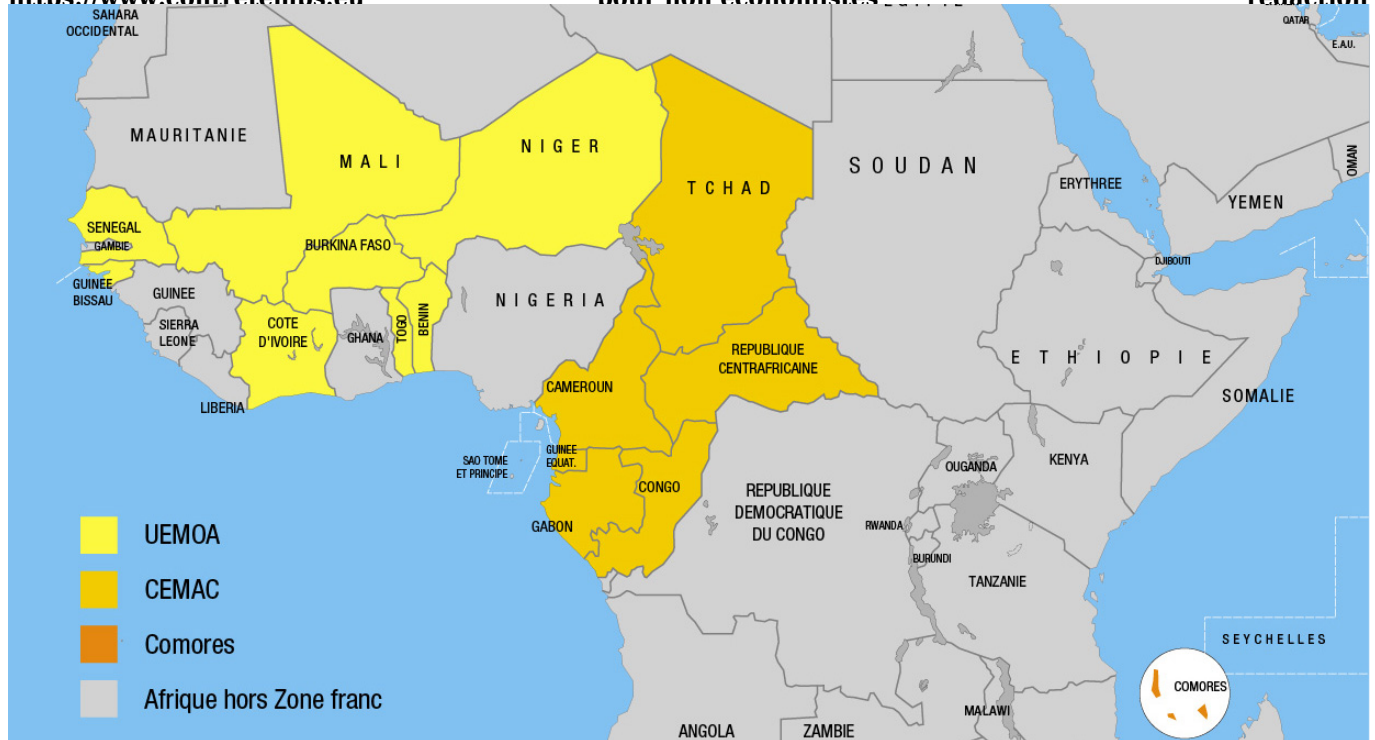
Ce que CFA veut dire

Sigle inchangé depuis sa création en 1945, « CFA » a, jusqu'aux indépendances, signifié « colonies françaises d'Afrique ». Le terme « franc CFA » renvoie en réalité à deux monnaies qui fonctionnent de fait sur des principes rigoureusement identiques.

Le franc de la communauté financière africaine (CFA donc), diffusé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) circule dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Tchad, le Gabon et la Guinée équatoriale forment quant à eux à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) où circule le franc de la Coopération financière en Afrique centrale (CFA encore), géré par la Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC). Ces deux francs CFA, bien qu'ayant rigoureusement la même valeur, ne sont pas directement échangeables entre eux - il est nécessaire de les convertir.

On ajoute généralement à ces deux francs CFA une troisième devise, le franc comorien, utilisé par l'Union des Comores. Bien que n'étant pas à proprement parler un « franc CFA », le franc comorien fonctionne rigoureusement de la même façon. Au total donc, la zone franc s'étend sur quinze États, accueillant au total un peu plus de 170 millions d'habitantes (soit environ deux fois et demie la population française).

Les trois zones franc :



Les mécanismes

Les francs CFA et comorien reposent sur quatre principes que l'on examinera successivement : la parité fixe, le libre transfert, la convertibilité et la centralisation des réserves de change. J'en expose les principes généraux avant de montrer, dans chaque cas, les problèmes qu'ils posent.

La **parité fixe** d'abord. La valeur des francs CFA est indexée sur la monnaie française (le franc jusqu'en 2000, l'euro depuis). La parité entre les deux monnaies est fixe, c'est-à-dire que, sauf décret exceptionnel, c'est la valeur de l'euro qui détermine mécaniquement celle des francs CFA. Ainsi, depuis 2000, 1 euro vaut exactement 655,957 francs CFA et 491,968 francs comoriens. En clair, les francs fluctuent dans le même sens et dans les mêmes proportions que l'euro. L'intérêt du taux de parité fixe avec la monnaie française réside pour beaucoup dans l'immense sécurité qu'il offre aux investisseurs en les protégeant des risques de change. Imaginons le cas parfaitement fictif d'un homme d'affaires français investissant 10 millions d'euros en Thaïlande. Au moment où il réalise son placement, disons en 2020, cette somme correspond à, par exemple, 360 millions de baht thaïlandais, dont il espère retirer, au bout de 10 ans, 500 millions de baht. Si dans l'intervalle, le baht perd 50 % de sa valeur par rapport à l'euro, ces 500 millions de baht de 2030 ne représenteraient plus que l'équivalent de 250 millions de baht de 2020, soit moins que la somme initialement investie. L'investisseur aura alors perdu une partie de son argent. Ce genre de situation constitue une menace importante pour les capitalistes, menace que la parité fixe permet de totalement conjurer.

Ce mécanisme pose un premier problème qui, loin d'être le seul, est cependant un des plus souvent cités, à juste titre : les francs CFA et comorien sont des monnaies trop fortes pour les économies qui les utilisent. Pour comprendre cet argument, il faut avoir en tête deux principaux mécanismes monétaires. (1) Une zone monétaire qui exporte plus qu'elle importe verra sa monnaie s'apprécier, c'est-à-dire devenir plus forte. Dire que l'euro s'apprécie face au dollar signifie qu'un euro vaut une quantité croissante de dollars. (2)

Avoir une monnaie forte favorise les importations et pénalise les exportations. Si l'euro s'apprécie par rapport au dollar, alors les personnes qui utilisent l'euro peuvent acquérir de plus en plus de choses produites en dollars ; et inversement les personnes qui utilisent le dollar subissent une diminution de leur pouvoir d'achat en euro. Concrètement, l'appréciation de l'euro face au dollar permet aux Européen·es d'acheter des ordinateurs américains de moins en moins cher, mais contraint les Américain·es à acheter des voitures françaises de plus en plus cher. C'est la combinaison de ces deux mécanismes qui permettent de comprendre le problème qu'ils posent aux francs CFA et comorien. En effet : (a) la zone euro est exportatrice nette : ce qui fait que, depuis son lancement, l'euro a tendance à s'apprécier. Conséquence : (b) les francs s'apprécient aussi, ce qui pénalise les exportations des pays africains et en favorisent les importations. Or, les pays des zones francs cherchent justement à stimuler leurs exportations afin de dégager les investissements nécessaires à une industrialisation plus massive. Actuellement, il est souvent plus intéressant d'importer des produits manufacturés de Chine que de les produire sur place. Autrement dit, les francs CFA et comorien contribuent à enfermer les pays qui les utilisent dans des économies faiblement industrialisées fondées sur l'extraction de matières premières.

Deuxième pilier : le **libre transfert**. Il exempte de frais de change les flux commerciaux et financiers entre les pays des zones francs et la France (donc la zone euro depuis 2000). Associé au principe de parité fixe, le libre transfert arrange beaucoup les investisseur·ses français·es et européen·nes. Le premier, on vient de le voir, leur permet de se garantir contre les risques de change, le second leur offre la possibilité de rapatrier sans frais leurs profits, voire la totalité de leurs investissements lorsque la situation devient défavorable. Problème donc : lorsque l'économie d'un pays s'effondre pour une raison X ou Y, les entreprises françaises peuvent assez facilement retirer leurs investissements pour se garantir contre des risques de pertes ; ce qui a pour conséquence d'accroître encore la crise économique du pays touché.

Troisième pilier : la **convertibilité**. Par celle-ci, le Trésor français se porte garant de la valeur des francs CFA et comorien. En clair, il garantit qu'à n'importe quel moment et dans n'importe quelles circonstances, une personne détenant des francs CFA ou comorien peut les échanger auprès de lui au taux en vigueur. Concrètement, le Trésor français s'engage à avancer autant de francs que nécessaire dans le cas où les réserves en devises étrangères des banques centrales des zones franc seraient épuisées et n'auraient pas la possibilité de s'acquitter des paiements internationaux. Formulé autrement encore : il est nécessaire de passer par Paris pour convertir ses francs en n'importe quelle autre devise. La garantie de convertibilité du Trésor français s'assortit donc d'un monopole de celui-ci sur la conversion des francs CFA et comorien.

En outre, le ministère de l'Économie et des Finances (auquel est rattaché le Trésor, donc les franc CFA et comorien) s'est assez bien arrangé pour éviter d'avoir à honorer cette garantie de convertibilité illimitée. Pendant les crises qu'a traversées la zone CEMAC entre 2014 et 2016 (en raison de la chute des cours du pétrole), la France a refusé d'honorer son rôle de prêteuse. Au lieu d'avancer les francs manquants aux banques CFA, elle conditionne son appui financier à la signature préalable d'accords avec le FMI. Accords qui imposent, entre autres, une réduction des dépenses publiques et une ouverture aux capitaux étrangers. La même chose s'était déjà produite au début des années 1990 ; cette stratégie avait alors reçu le nom de « doctrine Balladur ». Dans les années 2010 comme vingt ans plus tôt, les rapports du FMI n'examinent pas le rôle des francs CFA dans la déroute des économies ouest-africaines. Ce refus d'honorer le principe de convertibilité est d'ailleurs tout à fait

assumé par l'Assemblée nationale française. La somme allouée à cette garantie de convertibilité par le projet de loi de finance pour 2018, par exemple, était de... zéro euro.

En contrepartie de cette garantie rarement honorée, le Trésor demande qu'au moins la moitié des réserves de change des banques centrales des zones franc soient placées chez lui. Il s'agit du quatrième pilier, celui de la **centralisation des réserves de change**. Ce mécanisme fournit à la France un moyen de pression particulièrement puissant sur les États des zones francs. La Côte d'Ivoire en donne un exemple particulièrement parlant. Fin 2010, le Conseil constitutionnel ivoirien reconnaît la victoire électorale du président sortant Laurent Gbagbo sur son opposant Alassane Ouattara, ex-gouverneur de la BCEAO et ami de Nicolas Sarkozy. Mécontent de la situation, le président français obtient de son ministère de l'Économie et des Finances la suspension des opérations de paiements et de change de la Côte d'Ivoire. En clair : le blocage des transactions commerciales et financières du pays avec le reste du monde, ce qui a tôt fait d'asphyxier l'économie nationale et de hâter la prise du pouvoir par Ouattara.

Des monnaies coloniales

Ce qu'a concrètement permis le CFA, c'est le maintien d'une relation tout à fait coloniale entre la France et les 15 pays des zones francs au-delà des indépendances. Le dessin du caricaturiste ivoirien Yapsy, qui figure dans [l'ouvrage de Fanny Pingaud et Ndongo Samba Sylla](#), en offre un bon résumé.

Indépendance politique et dépendance monétaire :



Comment comprendre que la France ait maintenu ce système *a priori* assez atypique et aussi ouvertement colonial ? Une bonne partie de la réponse a déjà été suggérée. Les francs CFA et comorien offrent aux capitalistes français des avantages uniques et à la diplomatie française des moyens de pression considérables. Ils enferment les pays qui les utilisent dans des économies extractives, dépendantes des cours des matières premières, dont la plupart des profits sont accaparés par des entreprises étrangères qui étouffent l'économie locale sous des rentes faramineuses. Dix des quinze États des zones francs font parmi du groupe des « pays les moins avancés » (qui en compte 47). Sur l'ensemble de la période 1960-2016, le taux de croissance moyen du Sénégal a été de 0,02 % contre environ 3 % pour la France. En Côte d'Ivoire, le revenu moyen en 2016 était inférieur d'un tiers à celui de la fin des années 1970[2]. Ce faible développement rend ces économies d'autant plus vulnérables aux investissements étrangers. Les francs CFA et comorien constituent donc un mécanisme particulièrement efficace pour permettre aux milieux d'affaire français de garder le contrôle sur les économies des pays concernés.

Cette domination coloniale se traduit notamment par la présence de Français à des positions clés des économies des zones francs. Les entreprises françaises y occupent des places stratégiques. Je me limite à quelques exemples d'actualité. Le groupe Bolloré gérait, en 2018, dix-sept ports et plusieurs sociétés ferroviaires, situés pour l'essentiel en zone CFA[3]. La firme Auchan colonise progressivement les villes sénégalaises depuis 2015, profitant des avantages offerts par le franc CFA pour couler la faible concurrence opposée par les petits commerces[4]. Les mines du Niger produisent 30 % de l'uranium civil français et 100 % du militaire. Les zones franc constituent en outre de bons (quoique captifs)

partenaires commerciaux. Les importations depuis la France coûtent souvent aux pays africains entre 20 et 30 % de plus que ce qu'ils auraient pu obtenir depuis d'autres régions quand les exportations leur sont achetées à moitié prix. Ainsi, bien que les zones franc ne représentent au total que 1 % du commerce extérieur français, cette part concerne des secteurs stratégiques et hautement rentables.

Des pays privés de souveraineté

Les pays des zones franc ne disposent donc que d'une très faible autonomie dans le domaine monétaire, et se trouvent privés d'une part importante de leur souveraineté économique. Les deux banques centrales de la zone CFA, la BEAC et la BCEAO, n'ont que très peu de pouvoir, du fait des mécanismes mêmes de leurs monnaies (la parité fixe, en particulier, limite de beaucoup le rôle des deux banques). En outre, la faible marge de manœuvre conservée par la BEAC et la BCEAO est elle-même désamorcée par la place que la France occupe dans les conseils d'administrations (CA), où elle possède le même nombre de représentants que les pays de la zone concernée. Pour chacune des deux institutions, les décisions se prennent à la majorité, sauf lorsqu'il s'agit de modifications de leurs statuts, auquel cas l'unanimité est requise. Concrètement donc, la France dispose d'un droit de veto sur les questions les plus importantes. Elle n'hésite pas non plus à user de son influence pour orienter les processus de nomination des gouverneurs des banques centrales ; elle obtient par exemple en 2007 le retrait de la candidature à la BCEAO de l'économiste ivoirien Bohoun Bouabré, connu pour ses positions critiques à l'encontre du système CFA.

L'influence déterminante qu'exerce la France sur les francs CFA et comorien s'est illustrée de façon particulièrement claire à l'occasion de la dévaluation de 1994, dont les conséquences ont été, pour certains pays, dévastatrices. Le 12 janvier 1994, contre l'avis initial de la majorité des dirigeants des pays concernés, le franc CFA perd brusquement la moitié de sa valeur. L'accord final des dirigeants récalcitrant a été obtenu en mettant sur la table leurs dossiers « personnels »^[5]. Résultat : la dette des pays des zones CFA, détenue en franc ou en dollar, double du jour au lendemain, ce qui a permis au FMI d'imposer de nouvelles réformes structurelles et d'accélérer la libéralisation de ces économies. La capacité d'action financière des Français en zone CFA, dans le même temps, a également doublé, attirant dès lors de nouveaux investisseurs. En renchérissant le prix des importations, la dévaluation n'a réellement bénéficié qu'aux économies agricoles, créant parfois des pénuries et pénalisant à nouveau la production manufacturière.

Quitter les zones franc ?

Pourquoi, dans ce cas, ne pas avoir quitté les zones franc ? Déjà parce qu'il n'est pas possible d'en sortir sans l'accord de la France, contrairement à ce qu'ont pu prétendre les ministres des Finances français. Ce qui signifie qu'il est nécessaire de forcer la main du gouvernement français. Ce qui est risqué. Là encore, je me limiterai à deux exemples, l'un ancien, l'autre récent.

La Guinée, premier État à avoir voté son indépendance en 1958, a rapidement cherché à s'émanciper de la tutelle monétaire française. Le 1^{er} mars 1960, la Guinée crée la Banque

de la République de Guinée et lance une nouvelle monnaie : le franc guinéen. La stratégie française, de l'aveu de l'un de ses instigateurs Maurice Robert[6], a été offensive. Doublement : non seulement les services secrets français ont activement soutenu la guérilla contre le gouvernement guinéen d'Ahmed Sékou Touré, mais ils ont déversé dans le pays des cargaisons entières de fausse monnaie afin de faire exploser l'inflation (l'opération est baptisée « Persil »). La Guinée s'est finalement maintenue hors du franc, mais la brutalité de la réaction française a probablement découragé les autres pays de suivre sa voie.

Plus récemment, l'enquête menée sur l'affaire Kadhafi par Fabrice Arfi (Mediapart), Benoît Collombat et Élodie Guéguen (Radio France), Michel Despratx et Geoffrey Le Guilcher (indépendants) a montré que l'intervention militaire menée en Libye n'était pas totalement étrangère au franc CFA. Les services secrets français avaient en effet découvert que le dictateur libyen avait comme projet d'instaurer une monnaie panafricaine, le dinar-or, dont la vocation aurait été de se substituer au franc CFA dans la région. Ce programme libyen aurait coûté à la France une part importante de ses privilèges sur cette région de l'Afrique, et n'aurait sans doute pas compté pour rien dans la décision du gouvernement française de se retourner contre son ancien allié[7].

L'eco : la fin du CFA ?

En mai 2020, le Conseil des ministres français a adopté un projet de loi sur la suppression du franc CFA dans les huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et son remplacement par une nouvelle monnaie : l'eco. Cette réforme, qui constitue un indéniable recul de la tutelle monétaire française dans cette partie de la zone franc, n'en implique pas la disparition. Loin de là.

Ce qui change. Le passage à l'eco permet deux avancées certaines. D'une part, la centralisation des réserves de change est supprimée. D'autre part, la France retire ses représentants des CA de la BCEAO (la banque centrale de l'UEMOA). Concrètement, les pays de la zone eco disposeront d'une plus grande autonomie monétaire vis-à-vis de la France.

Ce qui ne change pas. La parité fixe est maintenue, selon un taux encore à déterminer. L'eco devrait donc s'apprécier, comme le CFA avant lui, au rythme de l'euro - avec les mêmes problèmes pour les économies africaines. Le principe de convertibilité, bien que rarement honoré par la France, est également maintenu.

Surtout, l'eco présente un effet collatéral potentiellement intéressant pour la France : son instauration a torpillé le projet de monnaie unique de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), polarisée par le Nigeria, à laquelle appartiennent les huit pays de l'UEMOA. Monnaie unique qui aurait été totalement indépendante de la France, et qui aurait justement dû s'appeler... l'eco[8].

Il est encore trop tôt pour connaître exactement les effets du passage à l'eco sur les économies de l'UEMOA. Quoi qu'il en soit, l'eco signifie moins la disparition du système CFA que sa prolongation dans le temps au détriment d'une monnaie régionale détachée de la tutelle française. Le colonialisme monétaire a encore de beaux jours devant lui...

Notes

[1] Pour des synthèses solides, voir : Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele, *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. A qui profite le franc CFA ?*, Paris, La Dispute, 2016 ; également : Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, *L'arme invisible de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2018.

[2] Calculs de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla (2018).

[3] Herman Boko, « [Comment Vincent Bolloré s'est construit un empire en Afrique](#) », France 24, 24 avril 2018.

[4] Olivier Liffran, « [Sénégal : Auchan accusé de nuire au petit commerce](#) », Jeune Afrique, 4 juillet 2018

[5] Antoine Glaeser et Stephen Smith, *L'Afrique sans Africains. Le rêve blanc du continent noir*, Stock, Paris, 1994.

[6] Maurice Robert, « *Ministre* » de l'Afrique. *Entretiens avec André Renauld*, Seuil, Paris, 2004.

[7] Fabrice Arfi, Benoît Collombat, Thierry Chavant, Michel Despratx, Élodie Guéguen, Geoffrey Le Guilcher, *Sarkozy Kadhafi. Des billets et des bombes*, La Revue Dessinée / Delcourt, 2019.

[8] Agence France Presse, « Les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest dénoncent la décision 'unilatérale' de renommer le CFA en 'eco' », 16 janvier 2020.